

DEPARTEMENT DU GARD
COMMUNE DE MANDUEL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 09 avril 2024 - Délibération n°24-033**

Objet : Subvention aux associations des écoles

Le neuf avril deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, convoqué le vingt-sept mars précédent, s'est réuni en salle des Garrigues, rez-de-chaussée, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques GRANAT, Maire.

PRÉSENTS : J-J. GRANAT, M. PLA, L. HEBRARD, I. ALCANIZ-LOPEZ, N. CANONGE, W. ALCANIZ, N. ANDREO, J-P. ROUX, M. MESSINES, M. EL AIMER, A. MATEU, P. PLONGET, F. LOPEZ, C. CERVERO, C. BOUILLET, F. BOUCHE, H. NEVEU, X. PECHAIRAL, B. MALLET, H. NICOLAS, D. GUIOT, S. DIELLA, T. SABATIER, H. JONQUIERE.

ONT DONNÉ PROCURATION :

M. MONNIER donne procuration à M. PLA, P. SILVA donne procuration à W. ALCANIZ, E. SIFUENTES donne procuration à N. CANONGE, D-A. ROUX donne procuration à H. JONQUIERE, D. MARTY donne procuration à D. GUIOT.

SECRETAIRE DE SEANCE : I. ALCANIZ-LOPEZ

* * *

Rapporteur : Isabel ALCANIZ-LOPEZ, 3^{ème} adjointe

La commune est autorisée à octroyer des subventions de fonctionnement aux associations dès lors que celles-ci disposent d'une personnalité juridique et que la subvention a une dimension d'intérêt local.

Pour les associations des écoles, il est envisagé d'attribuer comme chaque année :

- Pour les écoles élémentaires, 200 euros par classe et 10 euros par élève,
- Pour les écoles maternelles, 200 euros par classe.

Considérant qu'il y a 12 classes à l'école élémentaire François FOURNIER pour un total de 301 élèves, 5 classes à l'école élémentaire Nicolas DOURIEU pour un total de 132 élèves, 5 classes à l'école maternelle François FOURNIER pour un total de 110 élèves et 4 classes à l'école maternelle Françoise DOLTO pour un total de 86 élèves, les subventions qu'il est proposé d'allouer sont les suivantes :

| Ecole | Nombre de classes | Nombre d'élèves | Montant |
|-------------|-------------------|-----------------|-----------------------------------|
| EE FOURNIER | 12 | 301 | 5 410 € (12 x 200 € + 301 x 10 €) |
| EE DOURIEU | 5 | 132 | 2.320 € (5 x 200 € + 132 x 10 €) |
| EM FOURNIER | 5 | | 1.000 € (5 x 200 €) |
| EM DOLTO | 4 | | 800 € (4 x 200 €) |

Par ailleurs, les deux écoles élémentaires envisagent des sorties en 2024 dans le cadre des classes découvertes.

Pour l'école élémentaire François Fournier, il s'agit d'une sortie du 29 au 31 mai 2024, concernant 28 enfants.

Pour l'école élémentaire Nicolas Dourieu, il s'agit d'une sortie du 22 au 26 avril, concernant 30 enfants.

Il est de tradition d'aider au financement de ces départs sur la base de 40 euros par élève, comme cela avait été le cas l'année passée.

Dans le cas présent, il est donc proposé d'octroyer pour les classes découvertes :

- 1 120 euros pour l'école élémentaire François Fournier (28 élèves de CM2),
- 1 200 euros pour l'école élémentaire Nicolas Durieu (30 élèves de CM2).

Il est donc proposé d'allouer :

- 6 530 euros pour l'école élémentaire François Fournier,
- 1 000 euros pour l'école maternelle François Fournier,
- 3 520 euros pour l'école élémentaire Nicolas Durieu,
- 800 euros pour l'école maternelle Françoise Dolto.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2023, relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

Considérant la doctrine d'aide relative aux subventions attribuées aux associations des écoles ;

Considérant les dossiers de demande de subvention adressés par les associations ;

Où l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré, et avoir voté à l'unanimité ;

ARTICLE 1. Le conseil municipal approuve la répartition des subventions 2024 aux associations des écoles, telles que décrites dans la présente délibération.

ARTICLE 2. Ces sommes seront inscrites au budget primitif de la commune, au chapitre 65, « autres charges de gestion courante », article 65748.

ARTICLE 3. Les subventions allouées aux associations des écoles seront inscrites dans le tableau de répartition des subventions 2024 aux associations, annexé au budget primitif 2024.

Convocation : 27 mars 2024

Affichage ordre du jour : 27 mars 2024

Présents : 24

Suffrages exprimés : 29

Absents : 5

Publiée le :

12 AVR. 2024

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Jean-Jacques GRANAT

La secrétaire de séance,

Isabel ALCANIZ-LOPEZ

